

18 déc 2021 -10:29

## Conseil des ministres du 17 décembre 2021

Un Conseil des ministres a eu lieu par procédure électronique le vendredi 17 décembre 2021 sous la présidence du Premier ministre Alexander De Croo.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale  
Communication externe  
Rue de la Loi 16  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 02 11  
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael  
Service Rédaction  
+32 2 287 41 92  
+32 477 59 14 37  
[christophe.springael@premier.fed.be](mailto:christophe.springael@premier.fed.be)

Céline Thijs  
Service Rédaction  
+32 476 57 00 96  
[celine.thijs@premier.fed.be](mailto:celine.thijs@premier.fed.be)

18 déc 2021 -10:29

Appartient à [Conseil des ministres du 17 décembre 2021](#)

## Nomination des membres du conseil d'administration du Ducroire

Le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant nomination des membres du conseil d'administration du Ducroire.

Vincent Reuter est nommé président du Ducroire et Wim Van Den Bossche, vice-président.

Sont par ailleurs nommés membres du conseil d'administration du Ducroire dans les milieux particulièrement concernés par le développement du commerce extérieur :

- Claire Tillekaerts, avec Jeroen Overmeer comme suppléant
- Jean-Christophe Dehalu, avec Olivier de Wasseige comme suppléant
- Sarah Lokman, avec Anton Van Assche comme suppléant

Sont également nommés membres du conseil d'administration du Ducroire :

- Henk Mahieu, représentant du ministre qui a les Finances dans ses attributions, avec Ludivine Halbreccq comme suppléante
- Lucas Degroot, représentant de la ministre qui a les Affaires étrangères dans ses attributions, avec Jean-François Krenc comme suppléant
- Florence Lepoivre, représentante du ministre qui a l'Économie dans ses attributions, avec Renaat Schrooten comme suppléant
- Joris Totté, représentant de la ministre qui a la Coopération au développement dans ses attributions, avec Jan Van de Poel comme suppléant

Sont également nommés membres du conseil d'administration du Ducroire :

- Georges Stienlet, représentant du gouvernement flamand, avec Koen De Ridder comme suppléant
- Pascale Delcomminette, représentante du gouvernement wallon, avec Hubert Siemes comme suppléant
- Annelore Isaac, représentante du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, avec Kim Evangelista comme suppléante

Tous les membres sont nommés pour cinq ans.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie et du Travail  
Rue Ducale, 61  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 207 16 00  
<https://dermagne.belgium.be>  
[contact@dermagne.fed.be](mailto:contact@dermagne.fed.be)

Nicolas Gillard  
Porte-parole (FR)  
+32 476 20 37 84  
[nicolas.gillard@dermagne.fed.be](mailto:nicolas.gillard@dermagne.fed.be)

Laurens Teerlinck  
Porte-parole (NL)  
+32 484 68 12 59  
[laurens.teerlinck@dermagne.fed.be](mailto:laurens.teerlinck@dermagne.fed.be)

Sophie Wilmès, Vice-Première ministre et ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et du Commerce extérieur, et des Institutions culturelles fédérales  
Rue des Petits Carmes, 15 - 15e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 85 91  
<https://wilmes.belgium.be>  
[sophie.wilmes@diplobel.fed.be](mailto:sophie.wilmes@diplobel.fed.be)

Steve Detry  
Porte-parole (FR)  
+32 473 56 77 04  
[steve.detry@diplobel.fed.be](mailto:steve.detry@diplobel.fed.be)

Elke Pattyn  
Porte-parole (NL)  
+32 479 33 51 48  
[elke.pattyn@diplobel.fed.be](mailto:elke.pattyn@diplobel.fed.be)

Vincent Van Peteghem, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Coordination de la lutte contre la fraude  
Rue de la Loi, 12  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://vanpeteghem.belgium.be>

Miet Deckers  
Porte-parole  
+32 475 76 65 26  
[miet.deckers@vincent.minfin.be](mailto:miet.deckers@vincent.minfin.be)

18 déc 2021 -10:29

Appartient à Conseil des ministres du 17 décembre 2021

## Organisation des services pénitentiaires et statut du personnel pénitentiaire

Sur proposition du ministre de la Justice Vincent Van Quickenborne, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal concernant l'organisation des services pénitentiaires et le statut du personnel pénitentiaire.

Le projet vise à faire évoluer le cadre existant du personnel de surveillance pénitentiaire. En effet, on s'attend de plus en plus à ce que les détenus soient mieux encadrés tout au long de leur détention afin d'améliorer leur réinsertion dans la société et de réduire le risque de récidive. Or, la fonction actuelle d'assistant de surveillance pénitentiaire met fortement l'accent sur la sécurité et, par conséquent, ne répond pas suffisamment à cette nouvelle attente. Le projet crée dès lors deux nouvelles fonctions au sein du grade d'assistant de surveillance pénitentiaire, en distinguant les fonctions axées sur les missions de sécurité (assistant de sécurité) et les fonctions axées sur les missions d'accompagnement (accompagnateur de détention).

L'assistant de sécurité a une responsabilité supplémentaire dans l'exécution de diverses missions de contrôle et d'observation. L'accompagnateur de détention a pour mission spécifique de soutenir et d'accompagner les détenus, tant pendant la détention que lors de la préparation de leur retour dans la société.

Le projet est soumis à la négociation avec les syndicats représentatifs au sein du Comité sectoriel III Justice. Il sera ensuite transmis pour avis au Conseil d'Etat.

*Projet d'arrêté royal portant exécution de l'article 13, §2, 5° et 6° de loi du 23 mars 2019 concernant l'organisation des services pénitentiaires et le statut du personnel pénitentiaire*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Quickenborne, Vice-Premier ministre et ministre  
de la Justice et de la Mer du Nord  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 792 99 02  
[contact@teamjustitie.be](mailto:contact@teamjustitie.be)

Dounia Boumaaza  
Porte-parole (FR)  
+32 483 85 98 20  
[dounia@teamjustitie.be](mailto:dounia@teamjustitie.be)

Edward Landtsheere  
Porte-parole (NL)  
+32 479 44 93 29  
[edward@teamjustitie.be](mailto:edward@teamjustitie.be)

18 déc 2021 -10:29

Appartient à Conseil des ministres du 17 décembre 2021

## Marché public relatif à la maintenance de licences SAP

Sur proposition de la secrétaire d'État au Budget Eva De Bleeker, le Conseil des ministres a marqué son accord concernant le lancement d'un marché public en faveur du SPF BOSA, qui agit également en tant que centrale d'achat pour la Police fédérale, l'Office national des vacances annuelles, Smals et le SPF Sécurité sociale.

Le marché public concerne la maintenance des licences SAP *on premise* actuelles et sera attribué par le biais d'une procédure négociée sans publication préalable.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Eva De Bleeker, secrétaire d'État au Budget et à la Protection  
des consommateurs  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 792 99 06  
<https://debleeker.belgium.be>  
[info.debleeker@just.fgov.be](mailto:info.debleeker@just.fgov.be)

Nele Matthys  
Porte-parole  
+32 479 90 90 77  
[nele@debleeker.be](mailto:nele@debleeker.be)

18 déc 2021 -10:29

Appartient à Conseil des ministres du 17 décembre 2021

## Marché public relatif à la location de véhicules de transition pour les mandataires du SPF BOSA

Sur proposition de la ministre de la Fonction publique Petra De Sutter, le Conseil des ministres a marqué son accord concernant un dossier de marché public relatif à un contrat de location de véhicules de transition, dans l'attente de l'attribution d'un contrat de leasing de véhicules de fonction pour les mandataires du SPF BOSA.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Petra De Sutter, Vice-Première ministre et ministre de la  
Fonction publique, des Entreprises publiques, des  
Télécommunications et de la Poste  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://desutter.belgium.be>  
[info@desutter.fed.be](mailto:info@desutter.fed.be)

Alban Brian  
Porte-parole (FR)  
+32 470 70 17 99  
[alban.brian@desutter.fed.be](mailto:alban.brian@desutter.fed.be)

Bram Sebrechts  
Porte-parole (NL)  
+32 498 27 31 91  
[bram.sebrechts@desutter.fed.be](mailto:bram.sebrechts@desutter.fed.be)

18 déc 2021 -10:29

Appartient à [Conseil des ministres du 17 décembre 2021](#)

## Marchés publics pour la Défense

Sur proposition de la ministre de la Défense Ludivine Dedonder, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement de deux marchés publics en faveur de la Défense.

Il s'agit de :

- l'acquisition de scooters sous-marins et systèmes de navigation et de commande, y compris les accessoires, la documentation et la formation
- l'acquisition de Data Link Processors (DLP), Software Test Tool et Modules de Simulation (SIM) au profit du LINK 22 à bord des futurs navires de lutte contre les mines (rMCM) et des futures frégates (ASWF)

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Ludivine Dedonder, ministre de la Défense  
Rue Lambermont, 8  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 441 52 00  
<https://dedonder.belgium.be>  
[ludivine.dedonder@mil.be](mailto:ludivine.dedonder@mil.be)

Rodolphe Polis  
Porte-parole (FR)  
+32 478 33 57 35  
[rodolphe.polis@mil.be](mailto:rodolphe.polis@mil.be)

Cédric Maes  
Porte-parole (NL)  
+32 479 34 79 23  
[cedric.maes@mil.be](mailto:cedric.maes@mil.be)



18 déc 2021 -10:29

Appartient à Conseil des ministres du 17 décembre 2021

## BELNET : marché public relatif à la fourniture de services de connectivité

Sur proposition du secrétaire d'État chargé de la Politique scientifique Thomas Dermine, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement d'un marché public relatif à la fourniture de services de connectivité pour BELNET.

Il s'agit d'un marché d'une durée de cinq ans, qui sera passé selon une procédure restreinte.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Thomas Dermine, secrétaire d'État pour la Relance et les Investissements stratégiques, chargé de la Politique scientifique  
Rue Ducale, 61  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 207 19 00  
<https://dermine.belgium.be>  
[thomas.dermine@dermine.fed.be](mailto:thomas.dermine@dermine.fed.be)

Jérémy Demeyer  
Porte-parole (FR)  
+32 486 35 64 00  
[jeremie.demeyer@dermine.fed.be](mailto:jeremie.demeyer@dermine.fed.be)

Laura Sabato  
Porte-parole (FR)  
+32 476 48 01 31  
[laura.sabato@dermine.fed.be](mailto:laura.sabato@dermine.fed.be)

Laurens Teerlinck  
Porte-parole (NL)  
+32 484 68 12 59  
[laurens.teerlinck@dermagne.fed.be](mailto:laurens.teerlinck@dermagne.fed.be)

18 déc 2021 -10:29

Appartient à Conseil des ministres du 17 décembre 2021

## Rénovation de l'Institut Von Karman

Sur proposition du secrétaire d'État chargé de la Politique scientifique Thomas Dermine, le Conseil des ministres a pris acte de la clarification de la situation concernant le droit d'utilisation du terrain et du marché public pour la sélection d'une équipe de construction dans le cadre des bâtiments neufs et rénovés de l'Institut Von Karman (IVK).

L'IVK a été fondé en 1956 en qualité de centre de recherche et de formation dans le cadre d'une mission de l'OTAN. L'Institut est une référence mondiale dans le domaine de la dynamique des fluides et de l'aérodynamique. Les bâtiments et les infrastructures requièrent une rénovation urgente, mais il restait quelques incertitudes concernant le droit d'utilisation de l'IVK sur le site de Rhode-Saint-Genèse.

Dans ce contexte, le Conseil des ministres a demandé au secrétaire d'État chargé de la Politique scientifique d'actualiser l'accord entre l'IVK et l'autorité fédérale, ainsi que de donner son accord à l'IVK pour un droit de bail emphytéotique sur le site et les constructions qui s'y trouvent. Le secrétaire d'État est également chargé d'organiser un groupe de travail réunissant les représentants des vice-Premiers ministres afin de présenter plus en détails les travaux de rénovation.

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement de la procédure « Design & Build » pour laquelle il a été opté pour un marché public avec dialogue compétitif.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Thomas Dermine, secrétaire d'État pour la Relance et les Investissements stratégiques, chargé de la Politique scientifique  
Rue Ducale, 61  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 207 19 00  
<https://dermine.belgium.be>  
[thomas.dermine@dermine.fed.be](mailto:thomas.dermine@dermine.fed.be)

Jérémie Demeyer  
Porte-parole (FR)  
+32 486 35 64 00  
[jeremie.demeyer@dermine.fed.be](mailto:jeremie.demeyer@dermine.fed.be)

Laura Sabato  
Porte-parole (FR)  
+32 476 48 01 31  
[laura.sabato@dermine.fed.be](mailto:laura.sabato@dermine.fed.be)

Laurens Teerlinck  
Porte-parole (NL)  
+32 484 68 12 59  
[laurens.teerlinck@dermagne.fed.be](mailto:laurens.teerlinck@dermagne.fed.be)

18 déc 2021 -10:29

Appartient à Conseil des ministres du 17 décembre 2021

## Plan d'action fédéral pour une économie circulaire (2021-2024)

Sur proposition du ministre de l'Économie Pierre-Yves Dermagne et de la ministre de l'Environnement Zakia Khattabi, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le plan d'action fédéral pour une économie circulaire (2021-2024).

Le plan reprend 25 propositions de mesures relevant des compétences fédérales dans des domaines tels que les normes de produits, la protection des consommateurs, les marchés publics, l'emploi ou encore la fiscalité. L'ensemble des propositions de mesures visent à stimuler la mise sur le marché de produits et services plus circulaires, à encourager plus de circularité dans les modes de production et de consommation et à mettre en place les incitants et outils nécessaires à la transition d'une économie linéaire à une économie circulaire. Enfin, le projet de plan prévoit des propositions de mesures visant à évaluer les progrès engendrés dans le cadre de cette transition.

Le plan se veut complémentaire aux actions menées par les régions dans le domaine de l'économie circulaire. Concernant les besoins de collaboration renforcée entre le fédéral et les régions, le Conseil des ministres a chargé la ministre de l'Environnement de déposer une proposition de révision du fonctionnement de la Plateforme intrabelge d'économie circulaire à la CIEE, en vue d'améliorer la coordination entre les politiques d'économie circulaire des régions et du fédéral.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Économie et du Travail  
Rue Ducale, 61  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 207 16 00  
<https://dermagne.belgium.be>  
[contact@dermagne.fed.be](mailto:contact@dermagne.fed.be)

Nicolas Gillard  
Porte-parole (FR)  
+32 476 20 37 84  
[nicolas.gillard@dermagne.fed.be](mailto:nicolas.gillard@dermagne.fed.be)

Laurens Teerlinck  
Porte-parole (NL)  
+32 484 68 12 59  
[laurens.teerlinck@dermagne.fed.be](mailto:laurens.teerlinck@dermagne.fed.be)

Zakia Khattabi, ministre du Climat, de l'Environnement, du  
Développement durable et du Green Deal  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 5e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 220 20 11  
<https://khattabi.belgium.be>  
[info@Khattabi.fed.be](mailto:info@Khattabi.fed.be)

Pascal Devos  
Porte-parole  
+32 478 34 23 77  
[pascal.devos@khattabi.fed.be](mailto:pascal.devos@khattabi.fed.be)

18 déc 2021 -10:29

Appartient à [Conseil des ministres du 17 décembre 2021](#)

## Mesures de prévention spécifiques au travail en cas d'épidémie ou de pandémie

Sur proposition du ministre du Travail Pierre-Yves Dermagne, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif aux mesures de prévention spécifiques au travail en cas d'épidémie ou de pandémie, tant de manière générale que dans le contexte de la crise sanitaire du Covid-19 actuelle.

Le projet met en œuvre un article de la loi relative au bien-être des travailleurs. Cet article prévoit qu'en cas d'épidémie ou de pandémie, le Roi peut déterminer des mesures de prévention spécifiques applicables dans les entreprises et institutions en vue de protéger le bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail.

L'inclusion dans la loi d'un cadre structurel permettant de prendre des mesures de prévention spécifiques en situation d'urgence épidémique permettra ainsi une réponse plus rapide et plus proactive en cas d'épidémie ou de pandémie (future) et assurera que les employeurs et les travailleurs seront mieux préparés et sauront à quoi s'attendre.

Dans l'intervalle, la loi Pandémie du 14 août 2021 a été activée pour la crise sanitaire actuelle Covid-19. Étant donné que l'incidence des infections au sein de la population active est actuellement très élevée, il est recommandé, à ce stade de la crise sanitaire du Covid-19, de continuer à respecter scrupuleusement les mesures de prévention spécifiques sur le lieu de travail afin de permettre aux travailleurs de continuer à travailler dans des conditions sûres et saines et d'éviter autant que possible des foyers d'épidémie dans les entreprises.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie et du Travail  
Rue Ducale, 61  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 207 16 00  
<https://dermagne.belgium.be>  
[contact@dermagne.fed.be](mailto:contact@dermagne.fed.be)

Nicolas Gillard  
Porte-parole (FR)  
+32 476 20 37 84  
[nicolas.gillard@dermagne.fed.be](mailto:nicolas.gillard@dermagne.fed.be)

Laurens Teerlinck  
Porte-parole (NL)  
+32 484 68 12 59  
[laurens.teerlinck@dermagne.fed.be](mailto:laurens.teerlinck@dermagne.fed.be)

18 déc 2021 -10:29

Appartient à Conseil des ministres du 17 décembre 2021

## Budget global 2022 pour les frais de fonctionnement des hôpitaux

Sur proposition du ministre de la Santé Frank Vandebroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant, pour l'exercice 2022, le budget global du Royaume pour le financement des frais de fonctionnement des hôpitaux.

Le budget global pour 2022 s'élève à 10.086.579.010 euros. Il a été tenu compte, pour le calcul, des éléments suivants:

- l'accord social 2021-2022
- le statut des médecins spécialistes en formation

Le projet est présenté à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandebroucke, Vice-Premier ministre et ministre des  
Affaires sociales et de la Santé publique  
Rue de la Loi, 23  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://vandenbroucke.belgium.be>  
[info@vandenbroucke.fed.be](mailto:info@vandenbroucke.fed.be)

France Dammel  
Porte-parole (FR)  
+32 494 50 88 98  
[france.dammel@vandenbroucke.fed.be](mailto:france.dammel@vandenbroucke.fed.be)

Arne Brinckman  
Porte-parole (NL)  
+32 476 28 83 13  
[arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be](mailto:arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be)

Jan Eyckmans  
Porte-parole (NL)  
+32 495 25 47 24  
[jan.eyckmans@vandenbroucke.fed.be](mailto:jan.eyckmans@vandenbroucke.fed.be)

18 déc 2021 -10:29

Appartient à Conseil des ministres du 17 décembre 2021

## Défense : participation belge à la mission européenne de formation au Mozambique

Sur proposition de la ministre de la Défense Ludivine Dedonder, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la participation belge à la mission européenne de formation au Mozambique (EUTM MOZ), de début janvier 2022 jusqu'à fin 2022 avec environ trois militaires.

Le but de cette mission est de former et d'appuyer les forces armées mozambicaines dans la protection de la population civile et dans le rétablissement de la sécurité dans la province de Cabo Delgado.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Ludivine Dedonder, ministre de la Défense  
Rue Lambermont, 8  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 441 52 00  
<https://dedonder.belgium.be>  
[ludivine.dedonder@mil.be](mailto:ludivine.dedonder@mil.be)

Rodolphe Polis  
Porte-parole (FR)  
+32 478 33 57 35  
[rodolphe.polis@mil.be](mailto:rodolphe.polis@mil.be)

Cédric Maes  
Porte-parole (NL)  
+32 479 34 79 23  
[cedric.maes@mil.be](mailto:cedric.maes@mil.be)

18 déc 2021 -10:29

Appartient à Conseil des ministres du 17 décembre 2021

## Politique scientifique : financement de trois initiatives de recherche prioritaires

Sur proposition du secrétaire d'Etat chargé de la Politique scientifique Thomas Dermine, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le financement de trois initiatives de recherche prioritaires à l'appui des politiques fédérales.

Suite à un contrôle interne et à un ajustement des budgets prévus dans les allocations de base des programmes nationaux de recherche, une marge de 3.485.000 euros a été constatée dans les crédits d'engagement pour l'année 2021. Il a dès lors été décidé de financer trois initiatives de recherche prioritaires à l'appui de la politique fédérale, financées par cette marge budgétaire :

- Recherche sur la provenance de la collection ethnographique du Musée royal de l'Afrique centrale (MRAC) : ce projet de quatre ans fournira des informations sur l'acquisition et le mode d'acquisition des principaux objets du MRAC et notamment de ceux qui seraient visés par une demande de restitution
- Résolution-Métis : ce projet de quatre ans, mené par les Archives générales du Royaume, vise une enquête historique détaillée sur le rôle des autorités civiles et ecclésiastiques dans le traitement des métis pendant la période coloniale au Congo belge et au Ruanda-Urundi, dont le résultat doit être soumis à la Chambre des représentants
- *Barcoding Facility for Organisms and Tissues of Policy Concern - Centre of Excellence (BopCo-Ce)* : la facilité de barcoding des organismes et tissus avec un intérêt politique (BopCo) est une initiative conjointe de l'Institut royal des Sciences naturelles de Belgique (IRSNB) et du MRAC pour l'identification d'échantillons biologiques avec un intérêt politique. Le projet vise à accorder un financement de 18 mois à BopCo-Ce (BopCo-Centre d'excellence), période pendant laquelle des alternatives seront recherchées pour transformer BopCo en un centre d'excellence stable et permanent

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe



Thomas Dermine, secrétaire d'État pour la Relance et les Investissements stratégiques, chargé de la Politique scientifique

Rue Ducale, 61

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 207 19 00

<https://dermine.belgium.be>

[thomas.dermine@dermine.fed.be](mailto:thomas.dermine@dermine.fed.be)

Jérémie Demeyer

Porte-parole (FR)

+32 486 35 64 00

[jeremie.demeyer@dermine.fed.be](mailto:jeremie.demeyer@dermine.fed.be)

Laura Sabato

Porte-parole (FR)

+32 476 48 01 31

[laura.sabato@dermine.fed.be](mailto:laura.sabato@dermine.fed.be)

Laurens Teerlinck

Porte-parole (NL)

+32 484 68 12 59

[laurens.teerlinck@dermagne.fed.be](mailto:laurens.teerlinck@dermagne.fed.be)

18 déc 2021 -10:29

Appartient à Conseil des ministres du 17 décembre 2021

## Accord sur la création d'un centre d'excellence pour le climat

Sur proposition du secrétaire d'Etat chargé de la Politique scientifique Thomas Dermine, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la création d'un centre d'excellence pour le climat.

Le rapport du GIEC paru en août dernier indique que le réchauffement se renforcera d'ici 2050, quel que soit le scénario considéré. Le réchauffement dépassera 1,5 °C, voire 2 °C, au cours du 21e siècle, à moins que des réductions importantes des émissions de gaz à effet de serre n'interviennent au cours des prochaines décennies. La lutte contre les changements climatiques est le principal défi auquel l'humanité est confrontée et doit donc figurer parmi les priorités absolues des décideurs politiques.

Le gouvernement a dès lors décidé de créer un Centre d'excellence belge sur le Climat. Ce centre sera intégré dans le fonctionnement des Etablissements scientifiques fédéraux (Institut royal météorologique, Institut d'aéronomie spatiale, Observatoire royal de Belgique, Institut royal des sciences naturelles, Musée royal d'Afrique centrale, Sciensano...) afin de coordonner leurs programmes de recherche sur le climat, de renforcer leur collaboration avec d'autres centres de recherche et universités et de s'orienter davantage sur les besoins des acteurs économiques et politiques (mesures d'adaptation, gestion des risques naturels, etc.)

Aujourd'hui, la recherche sur le climat est déjà menée au sein des Etablissements scientifiques fédéraux mais elle est rarement prioritaire, elle manque de coordination et elle se fait peu en fonction des besoins politiques d'adaptation ou d'atténuation. La création d'un Centre Climat au sein des Etablissements scientifiques fédéraux doit répondre à trois objectifs :

1. Rassembler et renforcer les ressources de recherche sur le climat. La mise en commun des lignes de recherche sous la même houlette permet d'atteindre une masse critique pour devenir un centre de recherche climatique de référence en Europe. En outre, une gestion plus holistique augmentera la cohérence et l'impact stratégique des programmes de recherche.
2. Établir une coopération structurelle avec les universités et les centres de recherche. Un travail interdisciplinaire devient de plus en plus important pour relever les défis climatiques qui sont globaux et complexes. La complémentarité et la coordination des activités permettront un niveau de recherche plus élevé pour l'ensemble des institutions.
3. Développer des services climatiques en réponse aux besoins des décideurs politiques et des secteurs. Nécessaire pour prendre dès aujourd'hui les bonnes mesures de mitigation et d'adaptation. Cela doit aussi permettre que les décisions politiques soient davantage *evidence-based*.

Dans la réalisation de ses objectifs, le Centre Climat tiendra compte des besoins de ses stakeholders, y

compris les niveaux de pouvoir régionaux et fédéral.

Le personnel permanent du Centre Climat sera installé sur le plateau d'Uccle.

Un budget annuel de deux millions d'euros est prévu pour le Centre.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Thomas Dermine, secrétaire d'État pour la Relance et les Investissements stratégiques, chargé de la Politique scientifique  
Rue Ducale, 61  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 207 19 00  
<https://dermine.belgium.be>  
[thomas.dermine@dermine.fed.be](mailto:thomas.dermine@dermine.fed.be)

Jérémie Demeyer  
Porte-parole (FR)  
+32 486 35 64 00  
[jeremie.demeyer@dermine.fed.be](mailto:jeremie.demeyer@dermine.fed.be)

Laura Sabato  
Porte-parole (FR)  
+32 476 48 01 31  
[laura.sabato@dermine.fed.be](mailto:laura.sabato@dermine.fed.be)

Laurens Teerlinck  
Porte-parole (NL)  
+32 484 68 12 59  
[laurens.teerlinck@dermagne.fed.be](mailto:laurens.teerlinck@dermagne.fed.be)

18 déc 2021 -10:29

Appartient à Conseil des ministres du 17 décembre 2021

## Covid-19 : modification du montant de la dotation 2021 à l'INAMI

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke et du ministre des Indépendants David Clarinval, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant le montant de la dotation à l'INAMI dans le cadre de la lutte contre le virus Covid-19 pour l'année 2021.

Ce projet modifie le montant de la dotation spécifique attribuée à l'INAMI dans le cadre de la lutte contre le coronavirus, tel que fixé initialement par l'arrêté royal du 27 juin 2021, de manière à tenir compte de l'augmentation des crédits prévue dans le projet de loi contenant le cinquième ajustement du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2021.

Le projet fixe dès lors la dotation pour 2021 à 994.217.000 euros, soit une augmentation de 154.445.000 euros par rapport à l'arrêté royal du 27 juin 2021.

*Projet d'arrêté royal modifiant le montant de la dotation à l'INAMI dans le cadre de la lutte contre le virus Covid-19 pour l'année 2021 par la modification de l'arrêté royal du 27 juin 2021 fixant le montant de la dotation à l'INAMI dans le cadre de la lutte contre le virus Covid-19 pour l'année 2021*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique  
Rue de la Loi, 23  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://vandenbroucke.belgium.be>  
[info@vandenbroucke.fed.be](mailto:info@vandenbroucke.fed.be)

France Dammel  
Porte-parole (FR)  
+32 494 50 88 98  
[france.dammel@vandenbroucke.fed.be](mailto:france.dammel@vandenbroucke.fed.be)

Arne Brinckman  
Porte-parole (NL)  
+32 476 28 83 13  
[arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be](mailto:arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be)

Jan Eyckmans  
Porte-parole (NL)  
+32 495 25 47 24  
[jan.eyckmans@vandenbroucke.fed.be](mailto:jan.eyckmans@vandenbroucke.fed.be)

David Clarinval, ministre des Classes moyennes, des  
Indépendants, des PME et de l'Agriculture, des Réformes  
institutionnelles et du Renouveau démocratique  
Rue des Petits Carmes, 15 - 6e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 277 69 79  
<https://clarinval.belgium.be>  
[info@clarinval.belgium.be](mailto:info@clarinval.belgium.be)

Jonas Clottemans  
Porte-parole  
+32 474 40 63 35  
[jonas.clottemans@clarinval.belgium.be](mailto:jonas.clottemans@clarinval.belgium.be)

18 déc 2021 -10:29

Appartient à Conseil des ministres du 17 décembre 2021

## Dispositions concernant la réglementation relative à la répartition des officines pharmaceutiques

Sur proposition du ministre de la Santé publique Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal portant instructions pour les pharmaciens et l'arrêté royal concernant l'enregistrement et la répartition des officines ouvertes au public.

Le projet :

- stipule qu'une parcelle (non) adjacente ne peut être ajoutée à l'autorisation d'exploitation d'une officine qu'après une inspection suivie d'un avis positif
- détermine les règles relatives à l'exercice de la profession de pharmacien qui s'appliqueront à la parcelle (non) adjacente

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

*Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 21 janvier 2009 portant instructions pour les pharmaciens et l'arrêté royal concernant l'enregistrement et la répartition des officines ouvertes au public, et abrogeant les arrêtés royaux du 25 septembre 1974 concernant l'ouverture, le transfert et la fusion d'officines pharmaceutiques ouvertes au public et du 21 septembre 2004 relatif au transfert d'une officine ouverte au public vers un bâtiment d'un aéroport*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique  
Rue de la Loi, 23  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://vandenbroucke.belgium.be>  
[info@vandenbroucke.fed.be](mailto:info@vandenbroucke.fed.be)

France Dammel  
Porte-parole (FR)  
+32 494 50 88 98  
[france.dammel@vandenbroucke.fed.be](mailto:france.dammel@vandenbroucke.fed.be)

Arne Brinckman  
Porte-parole (NL)  
+32 476 28 83 13  
[arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be](mailto:arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be)

Jan Eyckmans  
Porte-parole (NL)  
+32 495 25 47 24  
[jan.eyckmans@vandenbroucke.fed.be](mailto:jan.eyckmans@vandenbroucke.fed.be)

18 déc 2021 -10:29

Appartient à Conseil des ministres du 17 décembre 2021

## Covid-19 : prolongation de la mesure de report de paiement des cotisations ONSS

Sur proposition du ministre du Travail Pierre-Yves Dermagne et du ministre des Affaires sociales Frank Vandembroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal prolongeant, pour le quatrième trimestre 2021, les mesures de soutien temporaires concernant le report de paiement des cotisations ONSS dues par certains employeurs.

L'arrêté royal n° 17 du 4 mai 2020 a prévu la possibilité pour l'ONSS d'accorder aux employeurs impactés par les conséquences socio-économiques du Covid-19 des plans de paiement amiables "particuliers" pour les cotisations déclarées par l'employeur. Dans ce cadre, contrairement aux termes et délais amiables "classiques", les majorations de cotisations, les indemnités forfaitaires et/ou intérêts de retard ne sont en principe pas comptabilisés.

Au vu de la persistance des difficultés économiques, compte tenu notamment des mesures d'urgence pour limiter la propagation du coronavirus Covid-19, le projet prévoit la prolongation des mesures jusqu'au quatrième trimestre de 2021.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie et du Travail  
Rue Ducale, 61  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 207 16 00  
<https://dermagne.belgium.be>  
[contact@dermagne.fed.be](mailto:contact@dermagne.fed.be)

Nicolas Gillard  
Porte-parole (FR)  
+32 476 20 37 84  
[nicolas.gillard@dermagne.fed.be](mailto:nicolas.gillard@dermagne.fed.be)

Laurens Teerlinck  
Porte-parole (NL)  
+32 484 68 12 59  
[laurens.teerlinck@dermagne.fed.be](mailto:laurens.teerlinck@dermagne.fed.be)

Frank Vandebroucke, Vice-Premier ministre et ministre des  
Affaires sociales et de la Santé publique  
Rue de la Loi, 23  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://vandenbroucke.belgium.be>  
[info@vandenbroucke.fed.be](mailto:info@vandenbroucke.fed.be)

France Dammel  
Porte-parole (FR)  
+32 494 50 88 98  
[france.dammel@vandenbroucke.fed.be](mailto:france.dammel@vandenbroucke.fed.be)

Arne Brinckman  
Porte-parole (NL)  
+32 476 28 83 13  
[arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be](mailto:arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be)

Jan Eyckmans  
Porte-parole (NL)  
+32 495 25 47 24  
[jan.eyckmans@vandenbroucke.fed.be](mailto:jan.eyckmans@vandenbroucke.fed.be)



18 déc 2021 -10:29

Appartient à [Conseil des ministres du 17 décembre 2021](#)

## Prolongation du droit passerelle de crise

Sur proposition du ministre des Indépendants David Clarinval, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui vise à prolonger l'application des trois piliers du droit passerelle de crise.

Le droit passerelle de crise, prévu par la loi du 23 mars 2020, est prolongé pour les trois piliers jusqu'au 31 mars 2022. Pour mémoire les trois piliers concernent :

- une mesure temporaire de crise pour les travailleurs indépendants qui sont contraints d'interrompre totalement leur activité indépendante en raison des mesures sanitaires prises par les autorités publiques
- une mesure temporaire de soutien des travailleurs indépendants qui, en raison de la crise, sont confrontés à diminution de leur rentabilité économique et donc à une perte de revenus considérable
- une mesure temporaire de crise pour les travailleurs indépendants qui sont contraints d'interrompre leur activité en raison d'une quarantaine ou en raison de soins qu'ils doivent apporter à leur enfant

En outre, étant donné que le Comité de concertation a décidé de renforcer à nouveau les mesures sanitaires, les indépendants ont besoin d'un soutien supplémentaire et adapté, à savoir :

- le doublement du montant de la prestation financière de la mesure temporaire de crise de droit passerelle pour les travailleurs indépendants actifs dans un secteur contraint à fermeture (pilier 1)
- l'adaptation du pourcentage de 65% à 40% requis pour bénéficier de la mesure temporaire de crise en cas de diminution du chiffre d'affaires (pilier 2)

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

*Projet d'arrêté royal modifiant la loi du 23 mars 2020 modifiant la loi du 22 décembre 2016 instaurant un droit passerelle en faveur des travailleurs indépendants et introduisant les mesures temporaires dans le cadre du COVID-19 en faveur des travailleurs indépendants*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

David Clarinval, ministre des Classes moyennes, des  
Indépendants, des PME et de l'Agriculture, des Réformes  
institutionnelles et du Renouveau démocratique  
Rue des Petits Carmes, 15 - 6e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 277 69 79  
<https://clarinval.belgium.be>  
[info@clarinval.belgium.be](mailto:info@clarinval.belgium.be)

Jonas Clottemans  
Porte-parole  
+32 474 40 63 35  
[jonas.clottemans@clarinval.belgium.be](mailto:jonas.clottemans@clarinval.belgium.be)

18 déc 2021 -10:29

Appartient à Conseil des ministres du 17 décembre 2021

## Majoration des allocations accordées aux zones de secours et au SIAMU

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a approuvé la redistribution des crédits issus de la provision interdépartementale en vue d'une majoration des allocations accordées aux zones de secours et au Service d'incendie et d'aide médicale urgente de la Région de Bruxelles-Capitale (SIAMU).

Cela s'inscrit dans l'objectif de l'accord de gouvernement d'évoluer vers un financement à l'équilibre des services d'incendie.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique  
Rue de la Loi, 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 488 0511  
<https://verlinden.belgium.be>  
[info@verlinden.belgium.be](mailto:info@verlinden.belgium.be)

Marie Verbeke  
Porte-parole  
+32 473 85 16 68  
[marie.verbeke@verlinden.belgium.be](mailto:marie.verbeke@verlinden.belgium.be)

18 déc 2021 -10:29

Appartient à Conseil des ministres du 17 décembre 2021

## Disposition concernant la réglementation des indemnités des membres du personnel détachés du SPF Finances

Sur proposition du ministre des Finances Vincent Van Peteghem, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté ministériel réglant les indemnités des membres du personnel du SPF Finances, détachés auprès de certaines institutions et ambassades.

Il n'existe pas de base réglementaire permettant au SPF Finances d'octroyer une assurance soins de santé, hospitalisation, rapatriement et assistance à ses attachés douaniers (et leur famille proche). Le projet vise à pallier cette lacune en accordant une indemnité aux attachés douaniers qui contractent, pour eux-mêmes, pour leur époux/épouse ou cohabitant légal et pour leurs enfants à charge qui séjournent également à l'étranger, une assurance de cet ordre. Ces indemnités ne pourront pas être accordées si ces risques sont couverts par une assurance collective souscrite par l'autorité.

Le montant maximum de l'indemnité varie en fonction du pays et de l'âge de l'attaché douanier et des personnes à sa charge.

Le projet est soumis à la négociation syndicale.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Peteghem, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Coordination de la lutte contre la fraude  
Rue de la Loi, 12  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://vanpeteghem.belgium.be>

Miet Deckers  
Porte-parole  
+32 475 76 65 26  
[miet.deckers@vincent.minfin.be](mailto:miet.deckers@vincent.minfin.be)

18 déc 2021 -10:29

Appartient à Conseil des ministres du 17 décembre 2021

## Plan national pour la reprise et la résilience - Compensations COVID : budgets libérés pour Infrabel et la SNCB

Sur proposition du ministre de la Mobilité Georges Gilkinet, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif aux subventions pour Infrabel et la SNCB dans le cadre du Plan national pour la reprise et la résilience.

Le projet vise à donner à la SNCB et à Infrabel l'accès à une nouvelle partie des subventions prévues dans le cadre du Plan national pour la reprise et la résilience.

Ce projet d'arrêté royal comprend également une disposition complémentaire qui permet d'anticiper le versement à Infrabel des compensations à recevoir pour la couverture des coûts en 2021 de la mesure temporaire, prise par le gouvernement pour soutenir le rail durant la pandémie, de réduction du coût de la redevance d'infrastructure pour le trafic ferroviaire de fret et le secteur voyageur international à grande vitesse.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

*Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 21 décembre 2013 fixant les règles provisoires qui valent comme contrat de gestion d'Infrabel et de la SNCB - Subventions dans le cadre du Plan national pour la reprise et la résilience*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Georges Gilkinet, Vice-Premier ministre et ministre de la Mobilité  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 220 20 11  
<https://gilkinet.belgium.be>  
[info@gilkinet.fed.be](mailto:info@gilkinet.fed.be)

Benoit Ramacker  
Porte-parole (FR)  
+32 475 94 06 55  
[benoit.ramacker@gilkinet.fed.be](mailto:benoit.ramacker@gilkinet.fed.be)

Litte Frooninckx  
Porte-parole (NL)  
+32 499 59 17 74  
[litte.frooninckx@gilkinet.fed.be](mailto:litte.frooninckx@gilkinet.fed.be)

18 déc 2021 -10:29

Appartient à Conseil des ministres du 17 décembre 2021

## Prolongation des marchés publics pour la Plateforme fédérale de testing Covid-19

Sur proposition du ministre de la Santé publique Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'extension des marchés publics en cours concernant l'acquisition de consommables IVD dans le cadre de la stratégie de testing de la Covid-19.

Le dossier porte sur la demande d'extension de cinq marchés publics en cours concernant l'acquisition de composants IVD (*in vitro diagnostics*) qui sont nécessaires aux huit laboratoires universitaires de la Plateforme fédérale de testing Covid-19 :

- tubes de prélèvement incluant le milieu d'inactivation virale
- kits d'analyse RT-q-PCR
- kits d'analyse d'extraction ARN
- kits de plaques à 96 et 384 puits & films PCR
- "Swabs" (écouvillons) nasopharyngés

Le Conseil des ministres approuve la prolongation des cinq marchés publics concernant l'acquisition de consommables IVD à hauteur de 50% de la valeur des marchés initiaux.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique  
Rue de la Loi, 23  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://vandenbroucke.belgium.be>  
[info@vandenbroucke.fed.be](mailto:info@vandenbroucke.fed.be)

France Dammel  
Porte-parole (FR)  
+32 494 50 88 98  
[france.dammel@vandenbroucke.fed.be](mailto:france.dammel@vandenbroucke.fed.be)

Arne Brinckman  
Porte-parole (NL)  
+32 476 28 83 13  
[arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be](mailto:arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be)

Jan Eyckmans  
Porte-parole (NL)  
+32 495 25 47 24  
[jan.eyckmans@vandenbroucke.fed.be](mailto:jan.eyckmans@vandenbroucke.fed.be)

18 déc 2021 -10:29

Appartient à Conseil des ministres du 17 décembre 2021

## Prolongation du taux réduit de TVA sur les masques buccaux et les gels hydroalcooliques

Sur proposition du ministre des Finances Vincent Van Peteghem, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui vise à prolonger le taux réduit de TVA de 6 % sur les masques buccaux et les gels hydroalcooliques.

Ce projet prévoit une prolongation temporaire de trois mois du taux réduit de TVA de 6 % sur les masques buccaux et les gels hydroalcooliques. Cette prolongation vise à assurer une continuité dans l'application de ce taux réduit de TVA à ces biens. Cette mesure contribue au soutien financier des citoyens relatif aux biens de protection nécessaires à la prévention de la propagation du Covid-19. La prolongation temporaire couvre la période du 1er janvier au 31 mars 2022.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

*Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal n° 20, du 20 juillet 1970, fixant les taux de la taxe sur la valeur ajoutée et déterminant la répartition des biens et des services selon ces taux en ce qui concerne les masques buccaux et les gels hydroalcooliques*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Peteghem, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Coordination de la lutte contre la fraude  
Rue de la Loi, 12  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://vanpeteghem.belgium.be>

Miet Deckers  
Porte-parole  
+32 475 76 65 26  
[miet.deckers@vincent.minfin.be](mailto:miet.deckers@vincent.minfin.be)

18 déc 2021 -10:29

Appartient à Conseil des ministres du 17 décembre 2021

## Conservation des données d'identification et des métadonnées dans le secteur des communications électroniques - Deuxième lecture

Sur proposition du Premier ministre, de la ministre des Télécommunications, du ministre de la Justice, de la ministre de la Défense, de la ministre de l'Intérieur, du ministre de la Santé publique, du ministre des Finances et du secrétaire d'Etat chargé de la Protection de la vie privée, le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture un projet de loi relatif à la collecte et à la conservation des données d'identification et des métadonnées dans le secteur des communications électroniques et à la fourniture de ces données aux autorités.

Le projet de loi, adapté à l'avis du Conseil d'Etat et des autorités de protection des données, vise essentiellement à répondre à l'annulation, par la Cour constitutionnelle, des articles 2, b), 3 à 11 et 14 de la loi du 29 mai 2016 relative à la collecte et à la conservation des données dans le secteur des communications électroniques (loi *data retention*).

Outre la réparation de la loi en matière de *data retention*, ce projet vise également à répondre aux attentes sociétales légitimes d'un monde de plus en plus digitalisé. En effet, force est de constater que les transactions électroniques (e-commerce) deviennent la norme dans beaucoup de secteurs. Afin de lutter contre certaines formes d'infractions se commettant exclusivement en ligne, il est nécessaire que :

- que l'Inspection fédérale de l'Environnement du SPF Santé publique dispose des données d'identification conservées par les opérateurs, afin de pouvoir démarrer une enquête
- que les personnes habilitées au sein du Centre pour la Cybersécurité Belgique (CCB) reçoivent la possibilité de demander des données d'identification, de trafic et de localisation aux opérateurs dans le cadre de la prévention et de la détection des infractions en matière de cybercriminalité, de la prévention de menaces contre la sécurité publique liées à la cybersécurité ainsi que de l'examen de défaillances de la sécurité des réseaux ou de services de communications électroniques.

Le projet prévoit également que d'autres organismes publics puissent avoir accès à certaines données, dans les conditions qui y sont prévues.

Le gouvernement étudiera la possibilité de compléter la loi sur les communications électroniques ou une autre loi par une disposition sur l'accès au contenu des communications cryptées.

Le Conseil des ministres a en outre approuvé un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 19 septembre 2013 portant exécution de l'article 126 de la loi du 13 juin 2005 relative aux communications électroniques.



Les projets sont envoyés au Comité interministériel des télécommunications et de la radiodiffusion et la télévision et au Comité de concertation avant d'être soumis au Parlement.

*Projet de loi relatif à la collecte et à la conservation des données d'identification et des métadonnées dans le secteur des communications électroniques et à la fourniture de ces données aux autorités et modification de l'AR du 19/09/2013 portant exécution de l'article 126 de la loi du 13 juin 2005 relative aux communications électroniques*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Quickenborne, Vice-Premier ministre et ministre  
de la Justice et de la Mer du Nord  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 792 99 02  
[contact@teamjustitie.be](mailto:contact@teamjustitie.be)

Dounia Boumaaza  
Porte-parole (FR)  
+32 483 85 98 20  
[dounia@teamjustitie.be](mailto:dounia@teamjustitie.be)

Edward Landtsheere  
Porte-parole (NL)  
+32 479 44 93 29  
[edward@teamjustitie.be](mailto:edward@teamjustitie.be)

18 déc 2021 -10:29

Appartient à [Conseil des ministres du 17 décembre 2021](#)

## Travail associatif : amendements aux dispositions du droit du travail

Sur proposition du ministre du Travail Pierre-Yves Dermagne, le Conseil des ministres a approuvé deux projets d'amendement au projet de loi modifiant un certain nombre de dispositions relatives à l'article 17 de l'arrêté royal du 28 novembre 1969 concernant la sécurité sociale des travailleurs.

Les deux projets d'amendement prévoient les exceptions suivantes aux règles normales du droit du travail pour les travailleurs qui sont employés dans le cadre de l'article 17, § 1er, alinéa 1er, 1° et 3° à 7° :

- pas de droit au salaire garanti pour une incapacité de travail résultant d'une maladie ou d'un accident de droit commun, sauf si cela est prévu par une convention collective de travail rendue obligatoire par le Roi
- pas de droit à l'application des conventions collectives de travail relatives au droit à la formation et à celles prévoyant des compléments de rémunération pour le travail du soir, de la nuit et du dimanche
- pas de droit à la formation en vertu de la loi du 5 mars 2017 concernant le travail faisable et maniable en ce qui concerne le compte de formation et la réglementation relative au droit à la formation si, en termes de modalités de formation dans le secteur concerné, aucune convention collective de travail n'a été conclue
- pas d'application de la législation sur les documents sociaux
- des délais de préavis différents

Le second projet d'amendement prévoit également un régime spécifique pour les personnes frappées d'incapacité de travail et qui étaient auparavant déjà liées avec un contrat dans le cadre de l'article 17.

Les projets d'amendement sont transmis pour avis au Conseil d'Etat.

*Avant-projet de loi modifiant un certain nombre de dispositions relatives à l'article 17 de l'arrêté royal du 28 novembre 1969 pris en exécution de la loi du 27 juin 1969 révisant l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs - Projets d'amendement (Régime spécifique & Incapacité de travail)*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de  
l'Economie et du Travail  
Rue Ducale, 61  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 207 16 00  
<https://dermagne.belgium.be>  
[contact@dermagne.fed.be](mailto:contact@dermagne.fed.be)

Nicolas Gillard  
Porte-parole (FR)  
+32 476 20 37 84  
[nicolas.gillard@dermagne.fed.be](mailto:nicolas.gillard@dermagne.fed.be)

Laurens Teerlinck  
Porte-parole (NL)  
+32 484 68 12 59  
[laurens.teerlinck@dermagne.fed.be](mailto:laurens.teerlinck@dermagne.fed.be)

18 déc 2021 -10:29

Appartient à [Conseil des ministres du 17 décembre 2021](#)

## SFPI : nomination de la présidente et de membres du conseil d'administration

Sur proposition du ministre des Finances Vincent Van Peteghem, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant nomination de la présidente et d'un certain nombre de membres du conseil d'administration de la Société fédérale de participations et d'investissement (SFPI).

Les mandats de cinq membres du conseil d'administration de la SFPI arriveront à échéance le 31 décembre 2021.

Le projet concerne donc :

- le renouvellement du mandat de Nicolas Pire
- la nomination de Nathalie Ombelets, Lieve Schuermans, Ariel Gonzalez et Pierre Harkay

En outre, le projet nomme Laurence Bovy comme présidente de la SFPI pour la durée de son mandat de membre du conseil d'administration.

Le renouvellement du mandat et les nominations prendront effet le 1er janvier 2022 pour une durée de six ans.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Peteghem, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Coordination de la lutte contre la fraude  
Rue de la Loi, 12  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://vanpeteghem.belgium.be>

Miet Deckers  
Porte-parole  
+32 475 76 65 26  
[miet.deckers@vincent.minfin.be](mailto:miet.deckers@vincent.minfin.be)

18 déc 2021 -10:29

Appartient à [Conseil des ministres du 17 décembre 2021](#)

## Nomination du président, des membres du conseil d'administration et de l'administrateur délégué de Skeyes

Sur proposition du ministre de la Mobilité Georges Gilkinet, le Conseil des ministres a approuvé deux projets d'arrêté royal portant nomination du président, des membres du conseil d'administration et de l'administrateur délégué de Skeyes.

Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de Skeyes pour un terme renouvelable de six ans :

- Mme Julie Ludmer
- Mme Elisabeth Matthys
- M. Jean Leblon
- M. Kurt Van Raemdonck
- M. Laurent Vrijdaghs
- M. Luc Laveyne
- M. Renaud Lorand
- Mme. Sandra Stainier
- Mme. Liesbeth Van der Auwera
- M. Johan Decuyper.

M. Laurent Vrijdaghs est nommé président du conseil d'administration.

M. Johan Decuyper est nommé administrateur délégué.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Georges Gilkinet, Vice-Premier ministre et ministre de la Mobilité

Tour des Finances

Boulevard du Jardin botanique, 50

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 220 20 11

<https://gilkinet.belgium.be>

[info@gilkinet.fed.be](mailto:info@gilkinet.fed.be)

Benoit Ramacker

Porte-parole (FR)

+32 475 94 06 55

[benoit.ramacker@gilkinet.fed.be](mailto:benoit.ramacker@gilkinet.fed.be)

Litte Frooninckx

Porte-parole (NL)

+32 499 59 17 74

[litte.frooninckx@gilkinet.fed.be](mailto:litte.frooninckx@gilkinet.fed.be)